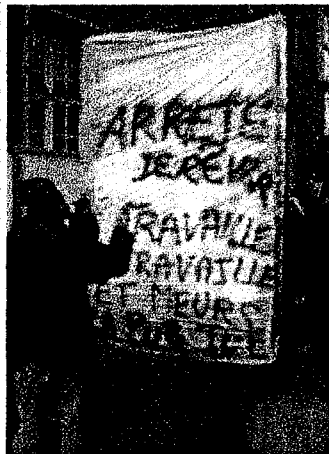


23-2-2008

Les déboulonneurs s'invitent dans la campagne



QU'EN pensent les candidats aux élections municipales à Amiens ? Quelle position comptent-ils prendre en matière d'affichage publicitaire ? C'est la question qu'a posé le collectif des déboulonneurs amiénois à chacun des candidats par courriers, avant d'organiser un grand rendez-vous citoyen ce samedi sur la place Gambetta à 15 heures. Ce collectif s'est créé à la suite d'un mouvement de protestation national. Il dénonce l'invasion, voire l'oppression publicitaire de l'espace public. « La publicité dans les rues des villes est une agression subie », résume-t-il.

Par des actions de désobéissance civile non violentes (comme recouvrir de films les panneaux publicitaires), les adhérents du collectif demandent un débat public et la réforme de la loi de 1979 sur l'affichage.

« Nous souhaitons la reconnaissance d'un nouveau droit pour les usagers de l'espace public : la liberté de réception. Corollaire de la liberté d'expression, chacun doit être libre de recevoir ou non les messages diffusés dans l'espace public. » Et d'appeler à limiter les panneaux d'affichage à 50x70 cm (taille de l'affichage associatif) en supprimant les 4x3 mètres, ainsi que tous les dispositifs consommant de l'énergie (panneaux interactifs, écrans lumineux, publicités sonores...) pour créer une contrainte de densité.

Le collectif rappelle en effet que le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) prévoit une hausse des températures de 1,8 à 4°C d'ici à 2100 liée aux émissions de gaz à effet de serre. Si les consommateurs citoyens sont incriminés, les collectivités locales le sont tout autant « en facilitant le travail des publicitaires et des afficheurs », selon le collectif.

Publicités des Vélam incriminées

Selon ses trublions Amiénois : « Le mandat de Gilles de Robien laisse un bilan amer en la matière. L'arrivée des Velam a empiré la situation puisque des dispositifs publicitaires déroulants et éclairés ont été installés sur la quasi-totalité des stations Velam. Energivores, ces dispositifs sont également bien plus efficaces en terme d'impact sur le consommateur. Au travers de cette généralisation des formats déroulant et éclairés, non seulement la pollution visuelle est loin d'être jugulée mais la facture énergétique va s'envoler. »

Ce collectif d'Amiénois espère donc « un acte politique fort en faveur de l'environnement et de la liberté des administrés ». Et d'appeler les dormeurs à se réveiller : « Alors qu'on envisage d'interdire la publicité sur les chaînes publiques, on est en droit de se demander si elle a encore sa place dans nos rues, d'autant que de nombreuses villes l'ont totalement interdite ou l'envisagent sérieusement. » La ville de Paris s'est engagée à limiter la publicité. « Les élections municipales changeront-elles la donne sur à Amiens ? » C'est en tout cas ce qu'espèrent les adhérents du collectif amiénois.

Ambre Mingaz

Le collectif a besoin de dons pour mener ses actions. Des ventes de gâteaux avec distribution de tracts, le tout en fanfare, sont prévues ce samedi à 15 heures, place Gambetta. Des concerts sont également organisés le samedi 15 mars, 20 h 30, au Lucullus (rock champêtre) et le vendredi 22 mars, 20 h 30, au Charleston (rock). Contact : Violaine au 06.75.22.43.71.

Le collectif des déboulonneurs amiénois opposé au système publicitaire espère des candidats aux élections municipales un acte politique fort en faveur de l'environnement et de la liberté des administrés.

25-2-2008

AMIENS

Les déboulonneurs : les « José Bové de la publicité »



La revendication du collectif des déboulonneurs porte sur la restriction du nombre et de la taille des panneaux publicitaires dans la ville. Le collectif estime à 40% le nombre de panneaux illégaux de 4mx3m.

Photo : La vente de gâteau, un moment privilégié pour sensibiliser les Amiénois à la problématique de la publicité en ville.

La revendication du collectif des déboulonneurs porte sur la restriction du nombre et de la taille des panneaux publicitaires dans la ville et demande la pose d'affiches de 50 x 70 cm maximum, taille de l'affichage associatif et des dispositifs de 2 m maximum.

Le collectif estime à 40% le nombre de panneaux illégaux de 4mx3m : « Nos actions de désobéissance civile nous valent un procès le 20 mars 2008. Ce n'est pas un hasard, nous annonçons nos actions, nous dégradons volontairement pour tomber sous le coup du pénal et non du civil, et permettre ainsi d'ouvrir un vrai débat au tribunal et poser légitimement la demande d'un débat pour la réforme de la loi de 1979 qui régit la publicité », explique Laurent Gayral membre du collectif.

De plus même si cette loi de 1979 régit la publicité, chaque ville a son règlement local et les dispositifs employés pour Vélam deviennent un cheval de bataille supplémentaire pour le collectif : « Ces panneaux déroulants et lumineux, consommateurs d'énergies, installés sur la plus part des sites de Vélam, qui ne desservent que le centre ville, de la part d'un maire qui se dit pour le développement durable ne manque pas de les faire réagir. » Par ailleurs, un courrier a été envoyé à chaque candidat aux élections municipales pour connaître leur position sur le sujet.

Le collectif qui a besoin de don, organise de nombreuses actions, comme ce samedi avec une vente de gâteaux place Gambetta, ou des concerts comme celui du 15 mars au Lucullus à 20h30.